

« Ces délibérations et réflexions devraient mener à une amélioration des capacités de la Francophonie et des pays qui en sont membres dans le domaine de la diplomatie préventive de même qu'à une coopération plus étroite avec l'Organisation de l'unité africaine et les autres organisations internationales », a conclu M. Ouellet.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874